

# Communiqué REDA : Verdict de la cour d'appel de Colmar concernant les 12 boycotteurs mulhousiens

La « justice » a des « contraintes » que la Raison ne connaît point !

Nous apprenons avec stupéfaction que la cour d'appel de Colmar condamne les 12 militants du Collectif Boycott68 à 1000 € d'amende avec sursis et au paiement d'un montant total de 32000 € de dommage, intérêt et frais de justice au profit d'officines pro-israéliennes (le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme, Alliance France-Israël , Avocats sans frontière...) et la LICRA.

Relaxés en première instance le 17 novembre 2011 à Mulhouse, ces militants n'ont rien « commis » d'autre que l'expression de leur opinion sur la politique criminelle de l'État d'Israël à l'égard du peuple palestinien et l'appel à la responsabilité citoyenne en boycottant les produits exportés par cet État. En obéissant à la circulaire de la Ministre de la justice de l'époque, Madame ALLIOT – MARIE, qui demandait des poursuites contre les personnes appelant ou participant aux actions de boycott, le parquet avait fait appel « pour une question de droit ».

Les participants au procès de la cour d'appel ont tous constaté des parties civiles en manque d'arguments, s'appuyant sur les ramassis des poubelles d'Internet, perdant leur calme et raison devant des témoins pertinent(e)s, ne trouvant rien à redire face aux réponses claires des militants. A la suite des plaidoyers de nos avocats, personne y compris dans les rangs

des « parties civiles » ne pourraient imaginer un tel verdict.

Tout nous laisse à penser qu'il ne s'agit pas d'une sentence juridique mais d'une décision politique voulant à museler la critique de la politique israélienne et la défense des droits du peuple palestinien. Face à une telle décision, nous sommes déterminés plus que jamais à poursuivre notre engagement aux cotés du peuple palestinien, notamment à travers la campagne internationale Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS) contre Israël tant que cet état ne respectera pas le droit international.

Pour l'association REDA

Membre du Collectif Boycott 68